

Conférences sur les limbes

Publié le 3 mai 2007
Abbé Patrick de La Rocque
3 minutes

Le 19 avril, la Commission de Théologie Internationale (CTI) rendait public un document sur les limbes. Quoique nullement magistériel, ce texte a néanmoins acquis une certaine autorité de par l'approbation orale que lui a accordée Benoît XVI.

Or ce document n'est pas sans poser de très graves problèmes. En affirmant que « *de nombreux facteurs donnent de sérieuses raisons d'espérer que les enfants morts sans baptême seront sauvés et jouiront de la vision béatifique* », la commission théologique internationale n'écarte pas seulement l'enseignement traditionnel sur les limbes.

Sous-tendu par les nouvelles théories de la Rédemption universelle, il remet également en cause la doctrine de l'Eglise, tant sur le péché originel que sur la nécessité du baptême pour être sauvé.

En une magistrale conférence, M. l'abbé Patrick de La Rocque, Prieur de Toulouse, rappelle à ses fidèles la doctrine catholique sur ces points importants de notre foi, pour procéder ensuite à une analyse décapante du document de la CTI.

La Porte Latine - FSSPX France - Conférence sur limbes le 3 mai 2007 par l'abbé Patrick de la Rocque

Les faits rapportés par la presse religieuse

Les théologiens du Vatican sont convenus, après plusieurs mois de réflexion, que les limbes n'existaient pas et que les petits enfants morts sans baptême allaient directement au paradis.

Le concept des limbes, comme lieu où vont les enfants morts sans avoir été baptisés, est le reflet d'une « vision restrictive excessive du salut ».

Telle a été la conclusion de la Commission théologique internationale dans un document publié le 20 avril par la revue américaine *Origins*. Le texte, approuvé par le préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, le cardinal William Levada, avec l'accord de Benoît XVI, s'intitule : « L'espoir de salut pour les petits enfants qui meurent sans être baptisés ».

« Notre conclusion est que les nombreux facteurs que nous avons pris en considération donnent des fondements théologiques et liturgiques sérieux pour espérer que les enfants non-baptisés qui meurent seront sauvés et bénéficieront de la vision béatifique »,

ont encore affirmé la trentaine de membres de la commission présidée par le cardinal Levada.

« Nous soulignons le fait que ce sont des raisons pour une pieuse espérance, plutôt que des motifs de connaissance sûre »,

ont-ils ajouté. Et de préciser qu'il faut en effet

« que soit clairement reconnu le fait que l'Eglise n'a pas de connaissance sûre sur le salut des enfants qui meurent sans être baptisés ». Mais « il y a des raisons d'espérer que Dieu sauvera ces petits-enfants, précisément parce que ce n'était pas possible de faire pour eux ce qui aurait été le plus désirable », c'est-à-dire « les baptiser dans la foi de l'Eglise et les incorporer de façon visible au Corps du Christ », ont insisté les théologiens.

Le texte a été adopté par la Commission avec l'accord du pape Benoît XVI, a indiqué le secrétariat de cet organe consultatif de la Curie, en précisant toutefois que les conclusions n'ont pas valeur de dogme. Le document de la commission, dont quelques extraits ont été publiés samedi sur le site de l'agence Catholic News Service (CNS) n'a pas encore été diffusé par le Vatican, mais il est prêt

depuis plusieurs semaines, a précisé à la presse un de ses membres, l'archevêque de Dijon (France) **Mgr Roland Minnerath**. L'hypothèse de l'existence des limbes, qui touche à la conception chrétienne du Salut, avait été avancée par Saint Augustin, mort en 430. »